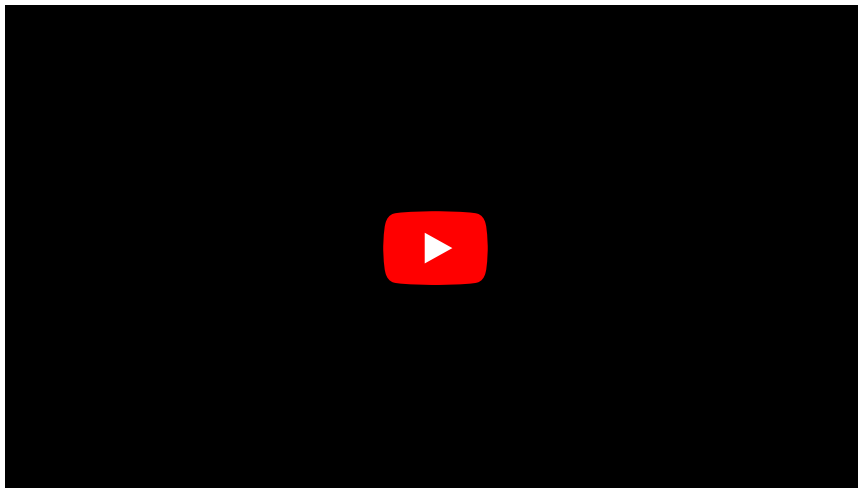


Missions

Le policier affecté dans une brigade des stupéfiants, constate les infractions prévues par le code pénal, rassemble les preuves, recherche les auteurs, pour les présenter à la justice.

- Contrôler et réprimer le trafic des stupéfiants ;
- surveiller, interpellier le ou les auteurs d'usage ou de trafic de stupéfiants ;
- participer aux enquêtes policières dans le domaine de la lutte contre le trafic de produits stupéfiants ;
- conseiller et soutenir techniquement les services ;
- assurer l'information au titre de prévention et la formation.



Conditions d'accès

- Tous policiers : gradés et [gardiens de la paix \(/nous-rejoindre/concours-externe/gardien-de-la-paix\)](#), [officiers \(/nous-rejoindre/concours-externe/officier-de-police\)](#) et [commissaires \(/nous-rejoindre/concours-externe/commissaire-de-police\)](#).
- Dès la sortie de l'école de police.
- Dans le cadre de mutation interne sur proposition de vacances de postes.

Sélection

- Jury d'entretien lors de mutation interne.

Formation

- Formation initiale.
- Formation continue dès la prise de poste.

